Conseil des droits de l’homme

35e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Turquie**

Genève, le 28 janvier 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Turquie pour son rapport et les clarifications fournies dans sa présentation et formule les trois recommandations suivantes:

1. **Mettre à profit le processus de réforme judiciaire pour renforcer le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias, en particulier en révisant la législation antiterroriste conformément aux normes et aux standards internationaux en matière de droits de l'homme.**
2. **Intensifier le monitoring des lieux de détention et assurer que des enquêtes impartiales soient effectuées sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements, ce conformément à sa politique de tolérance zéro contre la torture.**
3. **Garantir une application restrictive, proportionnelle et non-arbitraire des articles 125** [*diffamation criminelle*], **215 [***faire l'éloge d’un crime ou un criminel***], 301 [***dénigrer la nation***], 318 [***décourager le public du service militaire***], et du Code pénal, ou considérer leur abrogation.**

Je vous remercie.